

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 avril 2016 à 18h30

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Michel BRASSART, Angélique LAVOISY, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Karine RAVASSARD, Céline RAOUL, Gaëtan PRENSIER, Roger RYELANDT, Jean-Marc DROLEZ, Monique HENNEBELLE, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI,

Excusés avec procuration : Jean-Michel HOORELBEKE, Virginie GLOWACKI, Claude LESSCHAVE, Lucie HERRERO, Frédéric LALLEMANT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Karine RAVASSARD

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le maire rend compte des délégations, ci-après :

Le Bureau Véritas – 27 Allée du Chargement – BP 336 à Villeneuve d’Ascq pour la mission de contrôle technique :

Mairie mise aux normes accessibilité pour un montant de 1210 € HT

Ecole Primaire rénovation et mise aux normes pour un montant de 2240 € HT

La société S.C.P.A. – 59850 NIEPPE – 302 rue de Warneton - pour la mission de coordination SPS pour les travaux de rénovation et mise aux normes de l'école primaire pour un montant de 800.00 € HT

La société S.C.P.A. – 59850 NIEPPE – 302 rue de Warneton - pour la mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement et mise aux normes de la mairie pour un montant de 600.00 € HT

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Monsieur le maire passe la parole à Michel Brassart pour la présentation des comptes : de gestion, administratif et affectation des résultats du lotissement industriel.

2. Compte de gestion 2015 Lotissement Industriel

Michel Brassart indique qu'il s'agit de retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce document comptable comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier. Il décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2015** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

3. Compte Administratif 2015 – Lotissement Industriel

Sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés		118028.95		2278.07
Opérations exercices				
TOTAUX		118028.95		2278.07
Résultat exercice		118028.95		2278.07

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

4. Affectation des résultats 2015 – Lotissement Industriel

Michel Brassart explique qu'il est proposé à l'assemblée les mêmes reports que l'année dernière tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	118028.95 €
Résultats Cumulés	118028.95 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	2278.07 €
Résultats Cumulés	2278.07 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes investissement R 001	2278.07 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	118028.95 €
Affectation au Budget primitif commune (7551)	

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

5. Compte de gestion 2015 – budget commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2015** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

6. Compte Administratif 2015 – budget commune

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document budgétaire présente les résultats comptables de l'exercice écoulé. Michel Brassart rappelle que conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le maire doit se retirer au moment du vote.

Ainsi, sous la présidence de Michel Brassart délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés			462411.84	
Opérations exercices	2054048.76	2416630.38	334440.90	1009393.85
TOTAUX	2054048.76	2416630.38	796852.74	1009393.85
Résultat exercice		362581.62		212541.11
Reste à réaliser			276172.22	0
Résultat reste à réaliser			276172.22	0
Résultat définitif		362581.62	63631.11	

Michel Brassart fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

7. Affectation des résultats 2015 – budget commune

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	362581.62 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
Résultats Cumulés	362581.62 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat de l'exercice	674952.95 €
Résultats antérieurs reportés	- 462411.84 €
Résultats Cumulés	212541.11 €
Reste à réaliser	- 276172.22 €
Résultat définitif	- 63631.11 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement 1068	362581.62 €
Affectation en dépenses d'investissement D 001	63631.11 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	0.00 €

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

8. Taux d'imposition 2016

Monsieur le maire précise que malgré une baisse importante constatée chaque année des dotations de l'Etat, il propose à l'assemblée délibérante de maintenir aux mêmes taux la part communale en matière de fiscalité directe.

Les taux des taxes pour 2016 :

Taxe d'habitation :	28.25 %
Taxe foncière bâtie :	34.92 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	99.39 %

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

9. Budget primitif 2016 – Lotissement Industriel

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget 2016 pour le Lotissement Industriel

Section d'investissement : 2278.07 €

Section de fonctionnement : 118028.95 €

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

10. Budget primitif 2016 – budget commune

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget primitif 2016. Il indique que ce budget peut être qualifié de prudent compte tenu des baisses récurrentes des dotations de l'Etat.

Section de fonctionnement : 2 357 500.00 €

Section d'investissement : 990 182.00 €

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

11. Subventions associations locales

En l'absence de Jean-Michel Hoorelbeke, retenu par ses obligations professionnelles, Monsieur le maire invite Véronique Botte à présenter le montant des subventions proposé aux associations locales dont l'enveloppe globale prévue au budget primitif 2016 s'élève à 35000.00 €. Il rappelle également que les membres de l'assemblée siégeant au sein d'association ne peuvent prendre part au vote qu'en s'abstenant.

Le maire fait procéder au vote :

Clubs où Associations	subvention attribuée 2016	vote
2 AMS	900 €	unanimité
ACPG - CATM (Anciens combattants)	600 €	unanimité
Alzheimer chez soi	950 €	unanimité
Amicale Basket Club	4 000 €	unanimité
Amicale des pêcheurs du jardin des poètes	1 150 €	unanimité
Amicale laïque	1 200 €	14 pour/4 abstentions
Association Sportive Salomé FOOT	4 000 €	unanimité

Avenir Gymnique Saloméenne	2 700 €	unanimité
Bibliothèque Saloméenne	4 000 €	unanimité
Bien vivre à Salomé	0 €	unanimité
Club des Aînés	1 000 €	14 pour/4 abstentions
Club Saloméenne d'histoire locale	1 500 €	unanimité
cyclo club de Salomé	500 €	unanimité
De fil en aiguille	500 €	unanimité
Fa Dièse	1 000 €	unanimité
FNATH	100 €	unanimité
Graine d'échange	0 €	unanimité
Javelot tir sur cible de Salomé	300 €	17 pour/1 abstention
Kyokushinkai - Karaté club	750 €	unanimité
L'anguille Saloméenne	200 €	unanimité
Les Fusils réunis	450 €	17 pour/1 abstention
Les Nemrods	450 €	unanimité
Le Coq Saloméens	450 €	unanimité
Médaillés du travail	450 €	unanimité
Natation en Weppes	300 €	unanimité
Original Country	760 €	unanimité
Ravisse min coin	100 €	unanimité
Philatélie et cartophilie	400 €	unanimité
Salomé Athlétisme	1 200 €	unanimité
Pétanque saloméenne	200 €	unanimité
SNAP	400 €	unanimité
Sambo	375 €	unanimité
Tennis de Table Salomé	860 €	unanimité
Jaludibois	100 €	unanimité
Ruralité	800 €	unanimité
Weppes en Flandre	50 €	unanimité
Wep'itti	1 380 €	unanimité
total	34 075 €	

12. Primes annuelles du personnel – caractère exceptionnel

Conformément aux modalités prévues par délibérations des 5 mai 1988 et 19 septembre 1997, Monsieur le maire propose de renouveler la procédure et de voter l'enveloppe globale des primes dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2016, pour un montant de 33830 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que la période concernée est celle de l'année civile N-1. Le versement de la prime aura lieu au mois de mai pour les titulaires en poste.

Il précise qu'il a la charge en lien avec le 1^{er} Adjoint et le directeur général des services de les répartir entre les membres du personnel titulaire. Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

13. Voyage aînés 2016 - tarifs

Il est proposé dans la limite des places disponibles de fixer les tarifs des personnes extérieures et les élus qui souhaitent participer à ce voyage.

40.10 € avec transport

27.00 € sans transport

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

14. Banquet du 1^{er} mai 2016 - tarif

Il est proposé de fixer les tarifs des personnes extérieures et les élus qui souhaitent participer au banquet du 1^{er} mai 2016. A la demande de Karine Ravassard, comme par le passé, il est proposé d'inviter les membres du Conseil d'administration du CCAS sur la base du même tarif.

20 € élus et concubin extérieur et membres du Conseil d'administration du CCAS

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

15. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la requalification de l'école primaire

Monsieur le maire explique que le bâtiment de l'école primaire Pierre Mendès-France, âgé de près d'un siècle, n'est aujourd'hui plus adapté aux critères d'accueil, de confort et de fonctionnalité actuels. Aussi dans le cadre du projet de requalification de l'école une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30% a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux	587 641.74€	Etat/DETR 30%	197 447.62€
Honoraires mission de maîtrise d'œuvre	70 517.01€	Etat/FSIL 50%	329 079.37€
Contrôleur technique		Autofinancement sans emprunt	263 263.51€
Coordonnateur SPS			
Diagnostique amiante, plomb...			
Total HT	658 158.75€		
TVA	131 631.75€		
Montant TTC projet	789 790.50€	Montant total des recettes :	789 790.50€

16. Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL): requalification de l'école primaire

Monsieur le maire explique que le bâtiment de l'école primaire Pierre Mendès-France, âgé de près d'un siècle, n'est aujourd'hui plus adapté aux critères d'accueil, de confort et de fonctionnalité actuels. Aussi dans le cadre du projet de requalification de l'école une demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) à

hauteur de 50% a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux	587 641.74€	Etat/FSIL 50%	329 079.37€
Honoraires mission de maîtrise d'œuvre Contrôleur technique Coordonnateur SPS Diagnostics amiante, plomb...	70 517.01€	Etat/DETR 30%	197 447.62€
		Autofinancement sans emprunt	263 263.51€
Total HT	658 158.75€		
TVA	131 631.75€		
Montant TTC projet	789 790.50€	Montant total des recettes :	789 790.50€

17. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : mise aux normes accessibilité de la mairie

Monsieur le maire rappelle que la loi oblige les établissements communaux à se conformer aux normes d'accessibilité. En ce qui concerne la mairie, il s'agit de réaliser une restructuration partielle des locaux du rez-de-chaussée ainsi que la création d'une desserte par ascenseur afin de garantir l'accessibilité de la salle du Conseil et des mariages aux personnes à mobilité réduite. Aussi dans le cadre de ce projet une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30% a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux	225 534.60€	Etat/DETR 30%	75 779.62€
Honoraires mission de maîtrise d'œuvre Contrôleur technique Coordonnateur SPS Diagnostics amiante, plomb...	27 064.15€	Etat/FSIL 50%	126 299.37€
		Autofinancement sans emprunt	101 039.51€
Total HT	252 598.75€		
TVA	50 519.75€		
Montant TTC projet	303 118.50€	Montant total des recettes :	303 118.50€

18. Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL): mise aux normes accessibilité de la mairie

Monsieur le maire rappelle que la loi oblige les établissements communaux à se conformer aux normes d'accessibilité. En ce qui concerne la mairie, il s'agit de réaliser une restructuration partielle des locaux du rez-de-chaussée ainsi que la création d'une desserte par ascenseur afin de garantir l'accessibilité de la salle du Conseil et des mariages aux personnes à mobilité réduite. Aussi dans le cadre de ce projet une demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) à hauteur de 50% a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux	225 534.60€	Etat/FSIL 50%	126 299.37€
Honoraires mission de maîtrise d'œuvre	27 064.15€	Etat/DETR 30%	75 779.62€
Contrôleur technique		Autofinancement sans emprunt	101 039.51€
Coordonnateur SPS			
Diagnostique amiante, plomb...			
Total HT	252 598.75€		
TVA	50 519.75€		
Montant TTC projet	303 118.50€	Montant total des recettes :	303 118.50€

19. Assurance statutaire – contrat groupe mandatant le CDG59

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a signé une convention avec le CDG 59, concernant l'assurance statutaire du personnel.

Afin de réduire les coûts le CDG59 va procéder au lancement d'une consultation.

Aussi je vous demande de bien vouloir nous autoriser à mandater le CDG59, pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

20. Délégation du Maire – signature acte de vente et acquisition

Par délibérations des 24 juin 2015 et 29 janvier 2016, le conseil municipal a délibéré sur l'acquisition de terrains.

Il convient de préciser pour ces deux délibérations :

- l'autorisation pour Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

21. Validation de l'Agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux gestionnaires des Etablissements recevant du public (Erp) non conformes à cette date la possibilité de déposer un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) avant le 27 septembre 2015. Ce document permet de planifier sur 3 ans les travaux à réaliser pour rendre accessibles les Erp suivants :

- Erp 1 : projet de mise aux normes accessibilité de la mairie pour un montant estimatif de : 270 641.52€ TTC
- Erp 2 : projet de mise aux normes accessibilité de l'église Saint Vaast pour un montant estimatif de : 24 000€ TTC

Ces travaux pourraient être subventionnés par la DETR, le FSIL, les réserves parlementaires et/ou le Conseil Départemental.

Monsieur le maire propose de bien vouloir valider l'Agenda d'accessibilité programmée tels qu'ils ont été présentés, d'autoriser les travaux mentionner pour la mise en conformité des Erp et de l'autoriser à déposer les dossiers de subventions correspondants.

Céline Raoul souligne l'écart de coût entre la délibération précédente sollicitant des demandes de subventions auprès des services de l'Etat et celle relative à l'Ad'ap.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un estimatif établi en septembre 2015 et consigné dans le dossier déposé en préfecture.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

22. Vente de terrain ALFAGOMMA

Monsieur le Maire informe que la société Alfagomma souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section B 2065 pour une contenance de 2458 m², jouxtant le bâtiment industriel (ancien site Alural) pour un projet d'extension

La valeur vénale de ce terrain a été estimée à 49160 €. Monsieur le Maire propose la vente de cette parcelle pour un montant de 44 244 €. Les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

La proposition est soumise au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la vente et autorise le maire à signer l'acte inhérent à la vente.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

23. Règlement intérieur – Cimetière communal - Cavurnes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le règlement ci-après pour les cavurnes du cimetière communal

Article 1^{er} : Destination des urnes

Les cavurnes sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires

Les cavurnes ne peuvent contenir au maximum que trois urnes funéraires à condition toutefois que leurs dimensions le permettent.

En tout état de cause, l'Autorité Municipale ne serait pas responsable si cette opération ne pouvait être effectuée pour de telles raisons.

Article 2 : Droits d'occupation

Les cavurnes sont concédées pour une durée renouvelable de 15 ou 30 ans.

Les urnes ne peuvent être déplacées où elles ont été inhumées sans l'autorisation de l'Autorité Municipale.

Dans le cas de non-renouvellement d'une concession, la caverne sera reprise par la Collectivité. Les cendres contenues dans les urnes seront dispersées au jardin du souvenir.

Article 3 : Monument - Stèle

Le choix du marbrier appartient à la famille.

Toute intervention sur une sépulture est soumise à une demande de travaux auprès de la Mairie

L'entrepreneur devra déposer, auprès de la mairie, une déclaration de travaux 24 H à l'avance.

Les concessionnaires ou les entrepreneurs demeurent responsables de tout dommage résultant des travaux.

La semelle sera uniquement de dimension 0.60 m x 0.60 m, avec une épaisseur variable (conseillé 10 cm)

La hauteur de stèle ne devra pas dépasser 0.80 m. Tout rehaussement est interdit.

Le présent règlement est soumis à l'approbation du conseil municipal

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

24. Reprise de concession cimetière communal

Le conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession située dans l'emprise de l'ancien cimetière délivrée à perpétuité, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- l'autoriser à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

M. le maire sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le maire lève la séance

Le maire

Pierre Canesse